

L'INDH

Préface :

L'initiative Nationale pour le Développement Humain, lancée par Sa Majesté Le Roi Que Dieu L'assiste, à l'occasion du Discours Royal du 18 mai 2005, constitue un référentiel stratégique pour le développement social et la consolidation des acquis en matière de démocratie, de décentralisation et de la promotion des conditions socio-économiques de la population vulnérable.¹

Cette initiative doit:

« Se décliner sous le signe de la citoyenneté réelle et agissante, et procéder d'une démarche résolument novatrice et d'une méthodologie d'action qui allie ambition, réalisme et efficacité, et se traduise par des programmes pratiques, bien définis et intégrés.

Trois axes principaux lui ont ainsi été fixés:

Premièrement, s'attaquer au déficit social dont pâtissent les quartiers urbains pauvres et les communes rurales les plus démunies, et ce par l'élargissement de l'accès aux équipements et services sociaux de base, tels que la santé et l'éducation, l'alphabétisation, l'eau, l'électricité, l'habitat salubre, l'assainissement, le réseau routier, les mosquées, les maisons de jeunes et les infrastructures culturelles et sportives.

Deuxièmement, promouvoir les activités génératrices de revenus stables et d'emplois, tout en adoptant une action plus imaginative et plus résolue en direction du secteur informel. A cet égard, Nous appelons aussi bien le gouvernement que les différents partenaires à faire des prochaines assises nationales sur l'emploi une occasion

¹ Voir Programme de lutte contre l'exclusion en milieu urbain

propice pour engager un dialogue ouvert et constructif et formuler des propositions concrètes pour enrayer le chômage des jeunes.

Troisièmement, venir en aide aux personnes en grande vulnérabilité, ou à besoins spécifiques, pour leur permettre de s'affranchir du joug de la précarité, de préserver leur dignité et d'éviter de sombrer soit dans la déviance, soit dans l'isolement et le dénuement extrême.

Pour ce faire, et compte tenu de l'impossibilité matérielle d'assurer une couverture exhaustive et concomitante de toutes les régions et de toutes les catégories, il a été jugé pertinent d'adopter des critères objectifs d'urgence pour déterminer les bénéficiaires à titre prioritaire.

Ainsi, dans une première étape de son lancement, l'initiative ciblera le renforcement de la mise à niveau sociale de 360 communes parmi les plus pauvres du monde rural, et de 250 quartiers pauvres, en milieu urbain et périurbain, médinas anciennes et bidonvilles, où sévissent les manifestations les plus criantes de l'exclusion sociale, du chômage, de la délinquance et de la misère.

Elle visera, également et de manière progressive, la mise à niveau tant des capacités que de la qualité des centres d'accueil existants, ou la création de nouveaux centres spécialisés, à même d'accueillir et de venir en aide aux personnes en situation de grande précarité, tels les handicapés, les enfants abandonnés, les femmes démunies, sans soutien et sans abri, les vagabonds, les vieillards et les orphelins livrés à eux-mêmes.²

² Discours Royal du 18 mai 2005

Cette initiative, qui s'inscrit dans une vision globale du développement social et humain, justifie par les fléaux sociaux qui continuent à sévir dans la Société et par la nécessité de jeter les bases pour garantir un développement harmonieux des villes et de la campagne où tout Marocain a sa place, où les aptitudes individuelles peuvent s'épanouir pleinement et où participation et la cohésion sont fortement encouragées.

Pour ce faire, les programmes et les actions de cette initiative visent la réduction du déficit social que connaissent les quartiers urbains pauvres et les communes rurales les plus démunies, promotion des activités génératrices de revenus stables et d'emplois et le soutien des Populations en grande vulnérabilité ou à besoins spécifiques.

« Dans une première étape de son lancement l'Initiative ciblera le renforcement de la mise niveau sociale de 360 communes parmi les plus pauvres du monde rural et de 250 quartiers pauvres, en milieu urbain et périurbain médinas anciennes et bidonvilles, où Sévissent les manifestations les plus criantes de l'exclusion sociale, du chômage, de la délinquance et de la misère ».

Eu égard à la problématique sociale en milieu urbain et périurbain, faut-il rappeler que l'on assiste aujourd'hui à une double concentration: concentration des populations en milieu urbain avec une urbanisation accrue de l'espace et concentration des activités avec toutes les conséquences sociales, économiques, urbanistiques et environnementales que cela entraîne.

Dans une vision prospective, la tendance à l'urbanisation du pays ne peut que s'affirmer davantage : le taux d'urbanisation enregistré en 2004 est de 55% contre 51 % en 1994 et 42% en 1982.

Les dimensions de cette évolution nous interpellent, compte tenu de ses implications immédiates futures sur la société et l'économie. Le

développement socio-économique se trouve confronté, d'une part, à des défis de compétitivité dictés par l'ouverture sur des marchés de plus en plus mondialisés et, d'autre part, aux exigences d'une population de plus en plus urbanisée et aspirant à une vie meilleure et faisant face à des besoins sociaux en constante évolution.

Tendance à la hausse de l'urbanisation du pays opère des déséquilibres entre les différents territoires en termes d'apport d'infrastructures de base et induit des déficits en matière d'équipements et de services sociaux, d'encadrement et d'accompagnement des populations.

Les villes se situent au cœur des problèmes de développement, d'environnement et de l'avenir de la société. Elles sont le lieu où se concentrent tous les potentiels mais aussi tous les risques socio-économiques.

Considérant de ces différents constats, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain vise le renforcement des politiques sociales ayant un impact direct sur le citoyen afin d'éviter que couches les moins favorisées en milieu urbain ne se retrouvent en situation de grande pauvreté et de misère, afin de leur assurer l'accès aux services Sociaux les plus élémentaires et développer les mécanismes et les outils d'encadrement et d'accompagnement social des populations mise en oeuvre de cette Initiative est assurément liée à l'adoption d'une démarche rénovée

La planification, d'identification des besoins et de gestion des programmes où le développement humain — et notamment la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale — occupent une place prépondérante

A cet effet, ladite Initiative doit « procéder d'une démarche résolument novatrice et d'une méthodologie d'action qui allie

ambition, réalisme et efficacité et se traduise par des programmes pratiques, bien définis et intégrés ».

Les partenaires de ce projet seront l'ensemble des services extérieurs de l'Etat, les autorités locales, les élus, les acteurs du milieu associatif, les ONG nationales et internationales, les bailleurs de fonds étrangers et les populations des quartiers-cibles.

Une telle démarche ne peut être entreprise sans l'implication effective des walis et gouverneurs des régions et provinces concernées. C'est dire l'importance, à cet égard, de la mobilisation de tous les acteurs pour assurer le développement humain des populations démunies en leur permettant l'accessibilité aux services sociaux de base et aux opportunités de revenus et d'emplois.

Introduction:³

La philosophie de base de ce programme s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de développement humain où les composantes socio-éducatives et d'amélioration des revenus occupent une place de choix.

La commune est l'entité géographique et administrative de référence la plus indiquée pour [a mise en oeuvre des actions visant à accélérer le développement socio-économique des zones rurales et à assurer les conditions d'une vie digne et décente pour les populations rurales.

La mise en oeuvre de ce programme impose également un échelonnement dans le temps des actions envisagées et leur localisation dans l'espace. Des zones prioritaires doivent être définies, compte tenu des objectifs stratégiques recherchés et des contraintes existantes. La concrétisation des priorités et des objectifs du programme impliquera la mise en place d'un cadre adéquat pour sa réalisation et son suivi qui permette la mise en oeuvre simultanée d'un grand nombre de petites opérations localisées dans de nombreux douars et communes, et ce, après avoir défini le mode d'élaboration des programmes d'action.

Concernant les programmes d'action, ils doivent être définis dans le cadre de l'Initiative locale de développement humain (ILDH) élaborée à partir d'une analyse de la situation et d'une hiérarchisation des besoins établies en étroite collaboration avec les populations, par une structure communale composée d'élus, de fonctionnaires communaux, des services périphériques de l'administration et des ONG locales.

Ces ILDH permettront aux provinces et aux communes de disposer d'un tableau de bord relatif aux indicateurs sociaux, y compris ceux des femmes et des enfants, indiquant les priorités et offrant un cadre de gestion optimale des ressources de la communauté, de la

³ Voir Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural

commune, de la province, de la région ainsi que d'éventuels donateurs et bailleurs de fonds.

Ces plans de développement comportent deux grands types d'action: des actions rurales relevant des programmes sectoriels, qu'il y a lieu de faire converger avec les priorités identifiées par les populations, et des actions rurales transversales répondant aux besoins exprimés en proposant aux populations-cibles des projets qui les forment à des activités susceptibles de les insérer dans le circuit économique et de leur ouvrir des marchés où ils pourront réaliser de la plus-value.

La démarche de l'ILDH sera institutionnalisée et adoptée par l'ensemble des communes rurales pour l'élaboration de leurs plans de développement économique et social.

1. Principes de base

Cadre institutionnel approprié, la commune rurale:

- responsable du développement local, la charte communale;
- niveau institutionnel le plus proche des populations. Cadre fédérateur, l'initiative locale de développement humain:
- analyse de la situation réelle de la commune, monographie;
- diagnostic participatif;
- besoins prioritaires des populations;
- participation de tous les acteurs locaux communes: administration, ONG, populations, privés
- rationalisation des ressources.

2. Approche

L'approche préconisée est basée sur:

- **La participation** : implication des élus, des populations-cibles, du tissu associatif, des services techniques locaux et des opérateurs privés à toutes les étapes de diagnostic, d'élaboration du programme, de mise en oeuvre et de suivi
- **Le partenariat**: mobilisation des moyens de l'Etat, des collectivités locales, des associations et des opérateurs privés pour la réalisation des projets locaux
- **La planification stratégique**: établissement de l'ILDH offrant un cadre de synergie entre tous les intervenants et définissant les priorités en matière de développement humain durable.

3. Axes d'intervention

En se référant à la philosophie de base de ce programme qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de développement humain où les composantes socio-éducatives et d'amélioration des revenus occupent une place de choix, les principaux axes prioritaires d'intervention sont arrêtés comme suit:

- **L'infrastructure de base**: eau, électricité, routes

- **Les services sociaux de base** : santé, éducation, alphabétisation, formation appui à la création d'activités génératrices de revenus stables (AGR) et d'emploi
- Appui au processus de renforcement de la **gouvernance** et des capacités locales
- **Préservation de l'environnement et des ressources.**